

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1er JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} juillet à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Biron à BUJALEUF, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 juin 2021

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
34	28	4	1	1	1

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COLIN Juliana, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérald, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres ayant donné pouvoir : BODIN Pascal à DUMONT SAINT PRIEST Hubert, BOUR Coline à MUZETTE Thierry, LEVET Elise à DELEFOSSE Laurent, SUDRON Frédéric à SIMON Philippe.

Membres excusés : BERTRAND Sylvaine

Membres absents : CHAMPAUD Marc

Secrétaire de séance : Thierry MUZETTE

FINANCES

Délibération n°70-2021 : Avenant n°5 à la convention CDDI avec le Conseil Départemental

Le Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) de 3^{ème} génération conclu entre la CCPV et le Département le 03 décembre 2018 prévoyait une date de fin au 30 juin 2021. Pour tenir compte de la crise sanitaire et de la mise en place de nouveaux engagements pris par le Conseil Départemental dans le cadre du plan de reprise économique des territoires (PRET 2021-2022), le Conseil Départemental a décidé de prolonger la durée des CDDI jusqu'au 31 décembre 2021.

Dans le cadre du programme d'actions, il a été demandé un financement pour les travaux de réfection des margelles des bassins de la piscine à hauteur de 20% (28 900 €).

Vu la délibération n°50-2019 du 05 juillet 2019 portant autorisation à signer le contrat CDDI 2018-2021 avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne ;
Vu la délibération n°01-2021 du 28 janvier 2021 portant sur le plan de financement concernant les travaux de réfection des margelles de la piscine ;
Considérant le projet d'avenant n°5 au CDDI 2018-2021 proposé par le Conseil Départemental ;

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

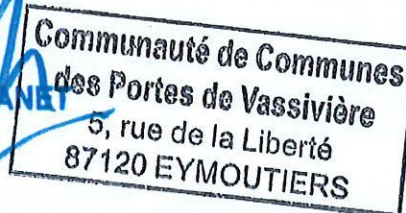
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'avenant n°5 au CDDI 2018-2021 relatif à la prise en compte des travaux de réfection des margelles des bassins de la piscine intercommunale.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 12 juillet 2021

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

La Présidente
Mélanie PLAZANET



Acte rendu exécutoire le : **21 JUL. 2021**
Publié le : **21 JUL. 2021**